

---

# Bilan des élus CNESER

2012

2015





# Edito

Cher-e-s élu-e-s,

Vous avez fait le choix, l'an passé, de vous engager pour vos pairs, mais aussi pour rendre possible la vision qui nous rassemble : celle d'un futur dans lequel chaque jeune peut se saisir pleinement de son droit légitime à la formation, à la réussite et à l'épanouissement.

Depuis le début de vos mandats respectifs vous avez défendu les droits des étudiant-e-s, vous en avez acquis de nouveaux, vous avez soutenu des projets innovants, amorcé des réformes au sein de vos établissements et surtout, vous avez mis en oeuvre les revendications contenues dans le programme sur lequel vous avez été élu-e.

Ce programme, c'est en quelque sorte l'engagement moral entre une organisation, une liste et les étudiant-e-s. C'est sur cette base que leur confiance vous a été confiée, et c'est sur cette même base que votre action sera évaluée.

Il en va de même pour la liste que présente la FAGE au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les élu-e-s de la FAGE au CNESER sont aussi les dépositaires de cette confiance que les étudiant-e-s, partout en France, ont largement confié aux listes soutenues par la FAGE. C'est pourquoi le bilan de l'équipe CNESER 2012-2015 revêt une importance particulière. Il doit vous permettre de faire la synthèse des actions menées pendant ces trois années.

Trois années qui peuvent à plusieurs égards être qualifiées d'exceptionnelles ; ce mandat, par sa longueur, aura notamment été le témoin de l'étude et du vote d'une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'installation d'un cadre national des formations, l'adoption d'une loi stages, le lancement d'expérimentation en PACES et de l'émergence de la logique de regroupement d'établissements.

Nous devons être fiers des avancées rendues possibles par notre action, et ne jamais hésiter à les revendiquer ! L'action de la FAGE et de ses élu-e-s a souvent été déterminante, comme vous pourrez le lire dans ces pages. Ce bilan est articulé autour

des quatre grands axes qui ont, en 2012, structurés notre programme : «Une Université pour tous», «Un étudiant acteur de sa formation», «Des diplômés pour l'avenir» et «Une «équipe proche des réalités». Nous avons fait le choix d'organiser ce bilan par grands dossiers, afin de mettre en lumière l'action concrète de l'équipe nationale.

Vous le savez, les chantiers à venir sont nombreux, les réformes urgentes et les besoins impérieux. Ainsi, si ce bilan traduit la fin d'une mandature, il appelle à une suite : un programme, une équipe et le renouvellement des élu-e-s étudiant-e-s au CNESER.

C'est parce que je vous sais engagé-e-s pour défendre un projet qui nous rassemble, et ayant pour unique but la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants, qu'il m'importe que vous puissiez mesurer l'action quotidienne de l'équipe nationale de la FAGE, mais aussi celle de l'ensemble de ses fédérations, associations et militant-e-s.

La vie étudiante, certains en parlent, nous la faisons !

Alexandre LEROY  
Président de la FAGE

# Sommaire

## **Edito** \_\_\_\_\_ 2

Qu'est ce que la FAGE ?  
Qu'est ce que le CNESER ?  
Le CNESER 2012 - 2015

## **Bilan** \_\_\_\_\_ 8

### **Une université pour tous** \_\_\_\_\_ 8

*La FAGE au premier plan sur la question du budget  
La mise en place des ComUE pour un meilleur maillage territorial des universités  
Un système d'orientation qui doit encore être amélioré malgré des avancées  
L'enseignement privé mieux régulé*

### **L'étudiant acteur de sa formation** \_\_\_\_\_ 22

*Un pédagogie davantage centrée sur l'étudiant et le développement des compétences qu'auparavant  
La mise en place dans la douleur des ESPE  
Une meilleure adéquation du système français d'enseignement supérieur au processus de Bologne  
Une action forte de la FAGE pour une bonne mise en place des expérimentation d'alternatives à la PACES*

### **Des diplômés pour l'avenir** \_\_\_\_\_ 32

*Des stages mieux encadrés, mieux valorisés dans le cursus  
L'engagement efficace de la FAGE pour favoriser l'insertion professionnelle es formations universitaires  
Les premier résultats de la FAGE pour une réforme en profondeur du Master  
Un combat de tous les instants pour une meilleure reconnaissance du Doctorat*

### **Une équipe d'élus au plus proche des réalités étudiantes** \_\_\_\_\_ 40

*Une présence accrue auprès des étudiants  
Une communication constante pour une totale transparence des actions*

## **Les outils** \_\_\_\_\_ 42

## **Contacts** \_\_\_\_\_ 43

# La FAGE

## Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des droits et la réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres qui répondent aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



Un réseau national

- 29 fédérations territoriales
- 19 fédérations de filières
- 2 000 associations étudiantes
- 300 000 étudiants adhérents à une association membre de la FAGE

**La FAGE est membre de :**

- ESU : European Students' Union
- FFJ : Forum Français de la Jeunesse
- MedNet : Mediterranean Network of Student Representatives
- CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires
- CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CNAJEP : Comité pour les relations National et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation



# Le CNESER

7 Représentants des BIATS\*

11 Représentants étudiants

23 Représentants des Grands Intérêts de la Nation

1 Représentants de la CEDEFI\*

22 Représentants des Enseignants-Chercheurs

4 Représentants de la CPU\*

## Qu'est-ce que le CNESER ?

Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif où se mêle l'ensemble des représentants de la communauté universitaire.

Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 68 membres composant ce conseil.

Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission,

section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

Le CNESER dans sa forme actuelle est vouée à évoluer lors des prochaines élections. En effet, cette instance consultative doit fusionner avec une autre instance dédiée à la recherche : le Conseil supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT). Cette fusion, prévue par la loi ESR du 22 juillet 2013, doit changer la physionomie de la représentation nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La représentation étudiante devrait être maintenue à 11 binômes d'élus (titulaires et suppléants).





## Un mandat 2012 - 2015 particulier

Les élections CNESER de juin 2012 ont été annulées par le tribunal administratif de Paris le 6 décembre 2012. Cette annulation, qui se fondait principalement sur l'absence du respect du principe d'égalité, a eu pour effet de priver les étudiants, depuis cette date et jusqu'en Juillet 2013, de représentants élus au CNESER alors même qu'il se prononçait sur des réformes primordiales (projets de loi Enseignement Supérieur et Recherche, Décentralisation, Refondation de l'école...).

Pour autant, l'équipe CNESER de la FAGE ne s'en est pas trouvée fragilisée. Elle a gardé la motivation du début de mandat. Chacun par ses compétences spécifiques a pu apporter sa contribution, rendant ainsi l'équipe nationale de la FAGE pro-active et experte sur l'ensemble des sujets d'enseignement supérieur et de la recherche.

Réinstallée par les élections nationales de Juin 2013, l'équipe a participé à tous les CNESER et commissions y étant rattachées. Toujours en contact avec les élus et militants, l'équipe CNESER a également pu participer à des événements de formation (Week-End et Journées de Formation), de représentation interne et externe (Conseil d'administration, colloques) des structures membres de la FAGE et de la FAGE elle-même.

Les élus CNESER de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour porter la vision des étudiants, pour développer le rôle et l'importance de la parole étudiante, aussi bien dans le cadre formel du conseil, des comités et commissions que lors de rencontres "à côtés" avec administrations centrales et personnalités

de l'Enseignement Supérieur et plus largement de l'Education.

L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élus étudiants locaux, l'expertise, le progressisme et le pragmatisme de nos propositions ont considérablement assis la place de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des étudiants.

Au cours de trois ans d'engagement complet au service des étudiants, les élus CNESER de la FAGE ont activement assumé leur mandat d' élu en affichant un taux de présence de 100%. Ils ont également poursuivi le travail jusqu'au bout, en dehors des instances, avec force, afin de porter les positions de la FAGE auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche !

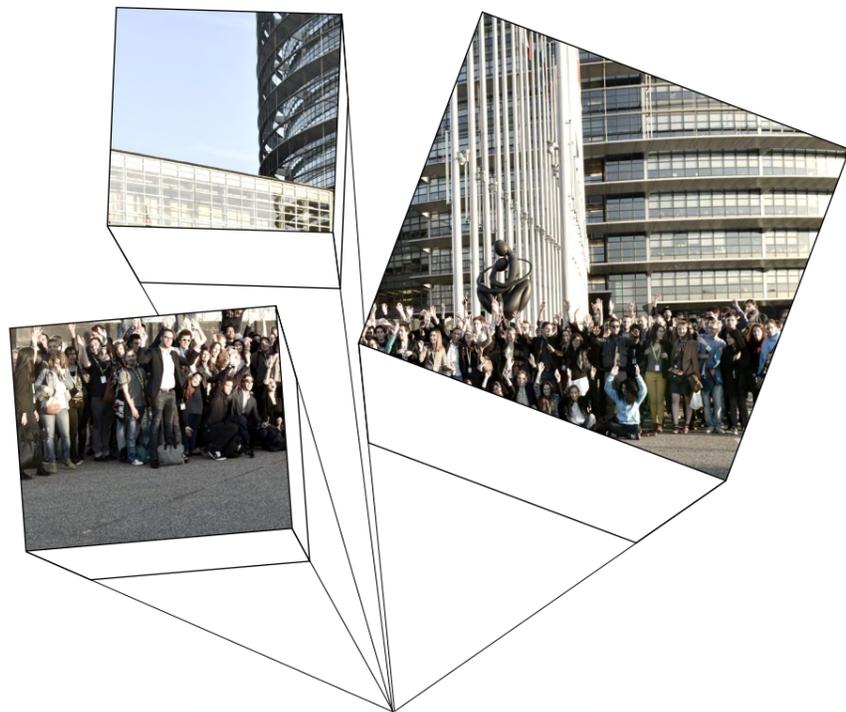


## Qu'est-ce qu'un élu au CNESER ?

L'action des élus au CNESER est multiple et riche ! Elle consiste à la fois à se prononcer sur l'ensemble des textes présentés, mais également à interpeller les pouvoirs publics sur les nécessaires améliorations à apporter à notre système d'enseignement supérieur ! Les élus CNESER doivent également être en lien constant avec les élus étudiants des universités afin de mettre en lumière les situations et les problématiques vécues par les étudiantes et les étudiants.

Plus particulièrement, l'équipe participe activement au fonctionnement de la FAGE. Par la présence systématique dans les événements de formations, les assemblées générales ou encore les conseils d'administration, les élus CNESER de la FAGE sont accessibles et contribuent, avec d'autres, à la démocratie participative de la FAGE.

Ils peuvent ainsi être en permanence contactés, soit lors d'un événement interne, soit par mail : [cneser@fage.org](mailto:cneser@fage.org) !



## Une université pour tous



### La FAGE au premier plan sur la question du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche a été à l'ordre du jour de nombre de débats au cours de ce mandat. Et pour cause, face à la situation, la communauté universitaire est plus que jamais mobilisée à ce sujet.

La FAGE a sans cesse rappelé les engagements qui étaient ceux du candidat François Hollande, faire de la jeunesse la priorité du quinquennat. Force est de constater qu'aujourd'hui, le résultat est mitigé sur le plan budgétaire.

Si les dotations aux universités sont en augmentation globale depuis 2012 (+2,25%), on observe que les prélèvements dans le cadre du redressement des comptes publics progressent eux aussi ! Ainsi, ce n'est pas moins de 165 millions d'euro qui vont être ponctionnés sur les universités pour cette année 2015, dont 96 millions sur les fonds de roulement. Les établissements d'enseignement supérieur ont d'ailleurs été prévenus du détail de ce dernier prélèvement qu'en Avril, illustrant ainsi un dialogue social usé entre le ministère et les organisations du CNESER.

### Une action permanente pour le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au cours de ce mandat, la FAGE a pu défendre sa vision d'un enseignement supérieur publique, financé majoritairement par l'Etat.

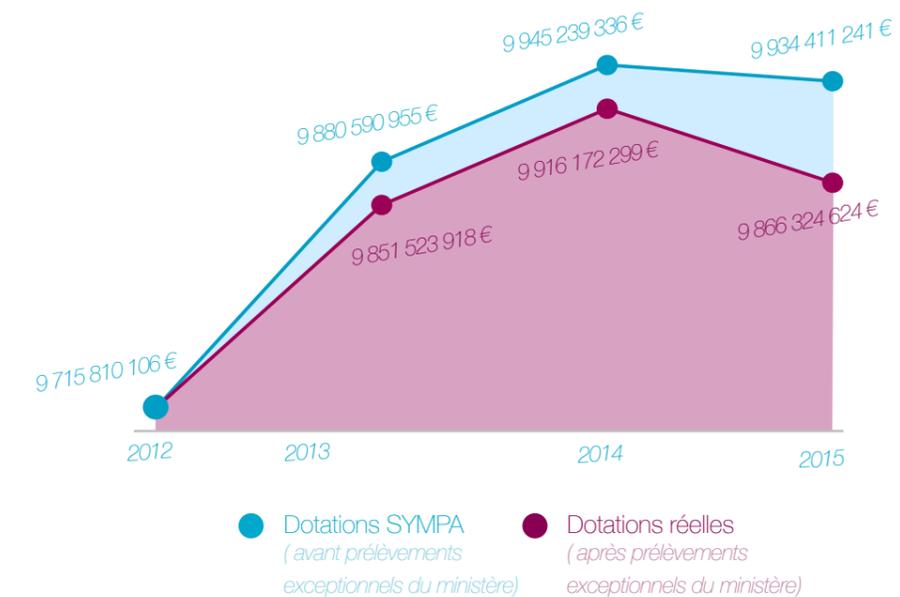
Pour se faire, l'équipe CNESER de la FAGE a su user d'un large panel d'actions à sa disposition.

Ainsi, lors du vote du projet de loi de finances 2015 (PLF), alors que le Gouvernement prévoyait 136 millions de coupe budgétaire, la FAGE a interpellé à plusieurs reprises le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de poursuivre un investissement fort en la matière.

La FAGE s'est alors associée à trois motions votées entre Octobre et Décembre 2014 en séance plénière demandant la poursuite de l'investissement budgétaire pour les établissements d'enseignement supérieur.

Devant le maintien du projet de ponction budgétaire par le Gouvernement, la FAGE a décidé de se mobiliser plus fortement encore. Le 11 Décembre 2014, la FAGE a pris part à une mobilisation unitaire demandant le retrait de ce projet de coupe budgétaire de 136 millions d'euros. Ne se limitant pas à la mobilisation parisienne symbolique, la FAGE, grâce à ses fédérations territoriales, s'est mobilisée activement au sein des universités.

Suite à cette mobilisation, le Président de la République a renoncé à 70 millions d'euros de coupe budgétaire sur les crédits destinés à la formation, crédibilisant l'action pragmatique et efficace de la FAGE.



### L'action des fédérations de la FAGE sur le terrain : le devoir de la pédagogie plutôt que la facilité de la caricature

L'action de la FAGE lors de cette grande mobilisation du 11 Décembre fut résolument tournée vers la nécessité d'expliquer la situation budgétaire aux étudiants. Plutôt que de limiter son action à quelques slogans scandés çà et là, la FAGE a fait le choix de la responsabilité collective. Quel impact d'une coupe budgétaire sur nos conditions d'études ? Quels leviers réels sont à notre disposition ? Quel est l'état actuel des négociations avec le Gouvernement ? Telle a été la nature des débats que les fédérations de la FAGE ont souhaité mener avec les étudiants et les communautés universitaires locales.

d'enseignement supérieur.

Si l'heure ne peut être à l'optimisme béat, la responsabilité d'une organisation étudiante s'étant fixé comme but de promouvoir l'Université ne peut conduire à construire des représentations plus qu'exagérées des réalités, qui participent à détourner les jeunes du service public.

C'est l'exigence qui conduit en permanence l'action la FAGE, afin que son message soit préservé auprès des pouvoirs publics comme auprès des étudiants. Il n'en est que plus fort !

Parce que la FAGE considère que sa responsabilité d'organisation de jeunes est grande, elle ne saurait tomber dans la facilité des caricatures qui ont émaillés le débat budgétaire. Amphi en ruines, bâtiments inondés, murs délabrés, il est parfois plus facile de tirer sur l'ambulance que de dresser un état des lieux précis et réel des conditions d'études dans les établissements



## Lu dans la Presse

« Alexandre Leroy, président de la Fage, rappelle que «la France est alignée sur la moyenne basse des pays de l'OCDE» pour le pourcentage du PIB consacré aux étudiants, ajoutant avoir «fait remarquer que cette situation n'est pas compatible avec l'objectif de faire réussir tous les étudiants». La Fage a toutefois noté «la continuité de l'effort de prise en charge des exonérations liées aux boursiers» puisque cette année, «50 % des exonérations seront compensées par le ministère». S'agissant des prélèvements sur fonds de roulement, il indique que «la Fage n'est pas opposée à la péréquation et à la solidarité entre établissements, tant que c'est structurel et pas conjoncturel». Il demande également que l'«on termine la réforme du modèle d'allocation des moyens qui a abouti pour les écoles, mais pas encore pour les universités», et qui permettrait d'«avoir des indicateurs plus justes».

Dépêche AEF du 27 Avril 2015

Autre épisode budgétaire, début 2015, le ministère en charge de l'éducation national, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) fait part de sa volonté de mobiliser, après qu'une étude soit menée, les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur à hauteur de 100 millions d'euros.

Si la FAGE était plutôt favorable à une logique de péréquation et de solidarité entre établissement, les conditions dans lesquelles allait se réaliser cette ponction sont longtemps restées opaques. L'équipe CNESER de la FAGE a ainsi souhaité obtenir toutes les informations liées à cette nouvelle ponction.

La FAGE a proposé en Février une motion votée par l'ensemble des organisations représentatives du CNESER demandant des précisions sur ces mobilisations de fonds de roulement. Ainsi, la FAGE a rassemblé autour d'elle l'ensemble des organisations représentatives pour demander des explications au Gouvernement.

Chose faite en Avril, lors du vote de la répartition des moyens entre établissements d'enseignement supérieur. Au cours de ce CNESER exceptionnel, la FAGE a notamment rappelé que les budgets successifs des dernières années ne permettent pas aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de

se projeter dans les ambitions du Gouvernement.

La FAGE a aussi rappelé que le principe de péréquation consistant à expertiser les fonds de roulement des établissements n'était pas néfaste à condition qu'il soit concerté et que le ministère précise ses intentions quant aux années 2016 et 2017. De plus, ce besoin d'examen des fonds de roulement témoigne de l'inadéquation de l'outil SYMPA, servant à calculer, pour les universités, le montant des dotations annuelles.

Suite au rejet massif de la répartition des moyens de la part du CNESER, la FAGE a demandé à la ministre Vallaud-Belkacem de faire connaître rapidement les intentions de son ministère quant à la reconduite ou non des mobilisations des fonds de roulement des établissements pour les années à venir. La FAGE a également demandé que les concertations en cours autour de la réforme du système SYMPA puissent se densifier et s'accélérer afin de trouver une alternative concrète et efficace d'ici à l'hiver prochain.



### Rappel des engagements de la FAGE

- Préserver un financement majoritairement public de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Obtenir une réforme du système d'allocation des moyens
- Obtenir des financements conséquents pour les établissements d'enseignement supérieur
- Intégrer l'obligation de signer des contrats d'objectifs et de moyens entre université et composantes

## L'obtention de la refonte du modèle d'allocation des moyens, pour une répartition plus juste

Demandé de longue date par la FAGE, la rénovation du système SYMPA est aujourd'hui programmée. La FAGE a été auditionnée par le ministère à ce sujet, et a défendu l'intégration de critères plus diversifiés dans ce qui sera le nouveau système de répartition des moyens, baptisé MODAL et qui est déjà utilisé dans les écoles d'ingénieurs.

Ainsi, le ministère a d'ores et déjà travaillé à une version améliorée du système de répartition, en présentant les premières orientations en Décembre

2014. Une meilleure prise en compte des établissements en difficulté financières, des différents profils d'étudiants à faire réussir et des taux d'insertion professionnelles seront les exigences de la FAGE en la matière ! Le nouveau système de répartition doit prendre en compte l'université dans son éco-système. Ainsi, les établissements mettant en place les plus gros efforts pour faire réussir les étudiants en fonction de leurs profils (type de bac, origine sociale, etc.) devront être valorisés !

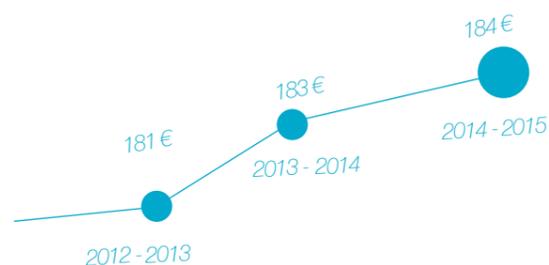
## La signature de contrats d'objectifs et de moyens entre université et composantes, une réalité qui progresse

Véritable garant d'une gestion budgétaire concertée, les contrats d'objectifs et de moyens signés entre universités et composantes sont essentiels aux yeux de la FAGE.

L'équipe CNESER de la FAGE a réussi à obtenir du ministère l'obligation pour certaines composantes de signer ce type de contrat comportant des objectifs concrets (réussite des

étudiants, insertion professionnelle, etc.).

Obligatoire pour les instituts universitaires de technologie (IUT), ces contrats d'objectifs doivent maintenant être étendus à tous les types de composantes afin de toujours mieux utiliser les financements publics et privés, au profit de la réussite de tous !



Augmentation raisonnée des frais d'inscriptions en Licence

- 16 - dec - 2013 : Demande de la FAGE de réforme du système SYMPA
- 28 - janv - 2014 : Vote du décret obligeant les IUT à signer des COM avec les universités
- 03 - juin - 2014 : Audition sur la réforme du système SYMPA
- 11 - dec - 2014 : Mobilisation contre la ponction du PLF; la FAGE mobilise avec les autres organisations
- 11 - dec - 2014 : Retrait de la ponction portant sur l'enseignement supérieur
- 15 - dec - 2014 : Premières conclusions de la réforme du système SYMPA
- 27 - fev - 2015 : Motion proposée par la FAGE sur les fonds de roulement afin d'avoir des informations claires sur les critères des ponctions et demande de publication des moyens 2015
- 27 - avr - 2015 : Publication de la répartition des moyens. Rejet du CNESER et de la FAGE. Demande de l'accélération de la réforme du système SYMPA.



Une université pour tous

## La mise en place des COMUE pour un meilleur maillage territorial des universités

En Juillet 2012 était votée la loi Enseignement Supérieur et Recherche, généralisant ainsi les regroupements sous forme de communautés d'universités et d'établissements (COMUE), de fusions ou d'associations. La FAGE, favorable à la logique de regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a pu mener une action forte en ce sens, tout en mettant en lumière les nécessaires exigences de cohérence, de démocratie interne et de projet de formation de ces nouveaux grands ensembles.



### Rappel des engagements de la FAGE

- Garantir une répartition territoriale équilibrée
- Une mise en place discutée avec les étudiants

## De nouveaux enjeux territoriaux pour l'enseignement supérieur

L'équipe CNESER de la FAGE a pu le rappeler tout au long de ce mandat, ces regroupements ont des enjeux structurels pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche tant au plan de la visibilité de la recherche qu'au plan de la réorganisation territoriale de la carte des formations et de l'intégration universitaire des formations. Cette dernière doit être réfléchi de façon pragmatique et coordonnée en garantissant un enseignement supérieur démocratisé.

Plus que de l'enseignement de proximité, le rôle des COMUE doit avant tout permettre un accès à une formation de qualité, gage de réussite, et passant donc par une mise en cohérence des politiques de vie

étudiante. Force est de constater que trop peu de CROUS ont été intégrés aux discussions lors de la construction des regroupements, la FAGE reste donc vigilante tout en demandant que le réseau des Œuvres soit co-construit de la politique de site en termes de vie étudiante.

Les nouvelles compétences données aux régions permettent d'identifier les COMUE comme des acteurs transversaux pour les collectivités. La FAGE veillera à ce qu'elles soient l'interlocuteur principal des régions lors de la définition des schéma d'amélioration de la vie étudiante auxquels doivent impérativement être associés les CROUS.

19  
ComUE votées sur 21

11  
ComUE intègrent l'action du CROUS dans leurs statuts

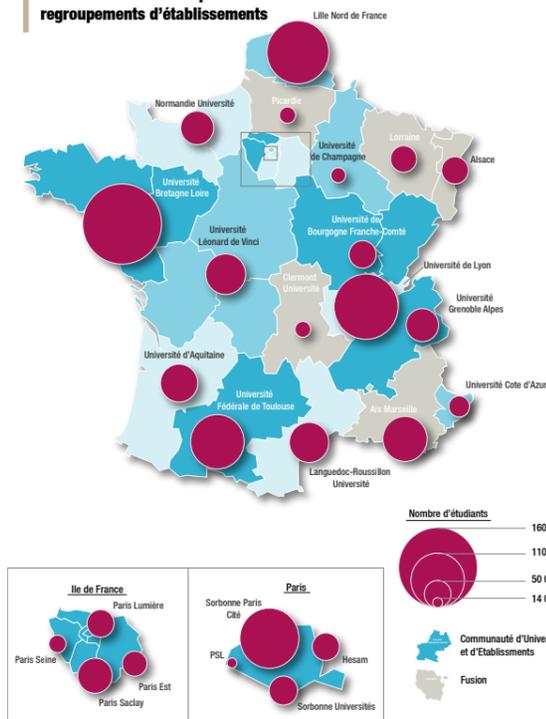
11,5 %  
d'étudiants dans les Conseil d'Administration

14,5 %  
d'étudiants dans les Conseils Académiques



## Les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur en France - Mars 2015

### Les effectifs étudiants par regroupements d'établissements

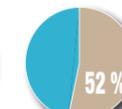


### Les Ecoles

EN MOYENNE



Part des étudiants en écoles au sein des regroupements



Part des écoles dans les regroupements

### Représentation des étudiants

5 étudiants sur 45 membres dans les conseils d'administration soit 11,5%

EN MOYENNE

EN CHIFFRE

2 scrutins sur 3 seront réalisés en élections directe par un vote de tous les étudiants

Sources : AEF, Journal officiel Réalisation : FAGE mars 2015

## Regroupements Universitaires : Un chantier encore inachevé

La cartographie des regroupements sur le territoire français met en lumière plusieurs disparités. Premièrement on peut constater qu'ils représentent pour certains plus de 150 000 étudiants alors que d'autres à peine 20 000, sur des territoires regroupant de 1 à 7 universités.

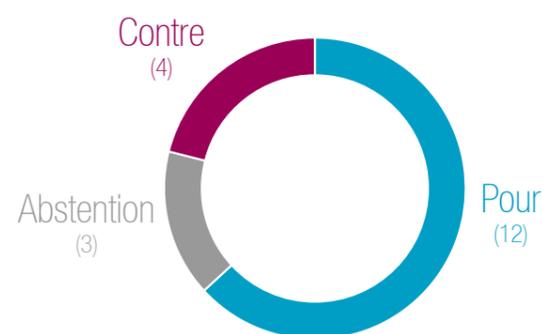
On pourrait également s'interroger sur la place des écoles dans les regroupements. Ces dernières représentent en effet un nombre considérable d'établissements avec 52 % des membres, cependant elles représentent seulement 13,5 % des étudiants.

Dans certains cas on observe une réelle dualité dans la construction de l'établissement. En effet, par exemple l'Université Paris-Saclay compte deux universités seulement pour plus de dix écoles.

La FAGE a ainsi pointé depuis plusieurs mois le manque de réflexion menée en amont de la rédaction des statuts au sujet des politiques de vie étudiante, qui doivent être au cœur des préoccupations des COMUE, fusions et associations.

Lorsque les étudiants ont pu devenir acteurs des regroupements, ces thématiques, tout comme celle de la formation ont été remises au centre des discussions et ont donné lieu à de réels engagements !

Aujourd'hui alors que les statuts des regroupements ont dans leur quasi-totalité été actés, et que le travail opérationnel peut réellement commencer, la FAGE demande, comme elle l'a fait tout au long de ce mandat, que le point soit fait sur les différentes stratégies de coordination de la formation. Au delà des statuts, c'est en effet les stratégies de coopérations entre établissements d'un même site qui doivent être valorisées et être au cœur du débat de la communauté universitaire ! Nul doute que le travail va se poursuivre de ce côté là, pour que ces regroupements soient les pièces maîtresses d'un meilleur fonctionnement de notre système d'enseignement supérieur et de notre recherche !



**Vote de la FAGE sur les statuts de ComUE**

### Quels impacts concrets pour les étudiants d'une meilleure coopération entre établissements ?

- Une offre de mobilité inter-établissements plus grande
- Une plus large offre d'unités d'enseignements optionnels grâce aux coopérations avec les autres établissements
- L'accès à l'ensemble des bibliothèques d'un site académique
- L'accès à plus de sports ou d'offres culturelles
- L'accès à un plus grand nombre de passerelles de réorientation



*Une université pour tous*

## Un système d'orientation dont la rénovation doit se poursuivre

La rénovation du système d'orientation post-bac est l'une des principales clefs de succès de la démocratisation de l'enseignement supérieur. La FAGE a toujours défendu une vision ouverte de l'orientation, permettant à chacun d'accéder aux formations supérieures de son choix, et garantissant un droit à la réorientation afin de réduire les déterminismes sociaux qui persistent en France.

Aussi, l'équipe CNESER de la FAGE s'est toujours appliquée à promouvoir le droit aux réorientations ou encore à intensifier les indispensables liens entre lycée et enseignement supérieur.

### Rappel des engagements de la FAGE

- Améliorer les dispositifs de transition entre lycée et supérieur
- Mise en place du SPRO
- Prioriser bac T en IUT et P en BTS
- Développer la signature de convention lycée-université
- Meilleures possibilités de réorientation en licence



## La continuité bac-3/bac+3, un objectif à poursuivre et à intensifier

La reconnaissance dans la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 Juillet 2013 a permis une meilleure prise de conscience de la part de l'ensemble des acteurs du nécessaire lien entre lycée et université.

Aussi la question des conventions entre lycées et universités a-t-elle pu faire l'objet d'un débat en comité de suivi de la Licence et de la Licence professionnelle (CSL) afin d'en favoriser le développement.

La FAGE a ainsi pu demander à ce que ce type de convention soit généralisé dans les faits, afin notamment de permettre des échanges d'enseignants entre secondaire et supérieur, des visites d'universités pour les lycéens ou encore des passerelles plus simples entre les formations type BTS et les formations du supérieur.

On observe aujourd'hui que ces conventions fonctionnent, mais qu'une stratégie globale afin de mutualiser les bonnes pratiques fait défaut. Le travail doit donc se poursuivre de sur ce plan.

De plus, la FAGE a soutenu la logique de priorisation des bacheliers technologiques vers les IUT et des bacheliers professionnels vers les BTS afin de limiter les abus consistant à les utiliser comme des "classes préparatoires universitaires". L'objectif initial de ces formations n'est en effet pas de poursuivre la formation en Licence ou en école d'ingénieurs, mais bien l'insertion professionnelle directe. Cette mesure peine aujourd'hui à être pleinement efficace à cause des nombreuses exceptions qui lui sont faites. La FAGE est favorable à ce qu'une contrainte plus forte s'exerce sur les établissements au sujet du respect de cette logique de priorisation.

## Améliorer les passerelles entre les formations post-bac par la spécialisation progressive

Un autre chantier de notre système d'orientation est la possibilité d'un véritable choix d'orientation, c'est à dire d'un droit à une réorientation facilitée en début de cycle de Licence.

En 2013, l'équipe CNESER de la FAGE a contribué à la rédaction du cadre national des formations (CNF) en concentrant ses efforts sur la mise en place de la spécialisation progressive. L'article 15, sur lequel la FAGE a travaillé en priorité, dispose que l'architecture sous forme de parcours types du cursus de licence "permet à tout étudiant, en cours de cycle et au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle licence, de retarder ou de modifier le choix de sa mention de licence ou de licence professionnelle en lien avec son projet personnel et

professionnel en gardant le bénéfice des crédits ECTS acquis".

C'est une véritable victoire pour les étudiants, qui obtiennent par la même l'inscription dans le code de l'éducation d'un véritable droit au choix de son orientation, permettant à chacun de se réorienter en début de cycle !

De plus, la FAGE a obtenu en Avril 2015 la publication d'une circulaire d'application au sujet de la spécialisation progressive, actant la mise en place généralisée des logiques d'enseignements "majeures/mineures" pluridisciplinaires, permettant de meilleures possibilités de réorientation pour les étudiants !

### Article 15 du CNF publié le 22 Janvier 2014

"L'organisation sous forme de parcours-type permet à tout étudiant, en cours de cycle et au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle licence, de retarder ou de modifier le choix de sa mention de licence ou de licence professionnelle en lien avec son projet personnel et professionnel en gardant le bénéfice des crédits ECTS acquis."

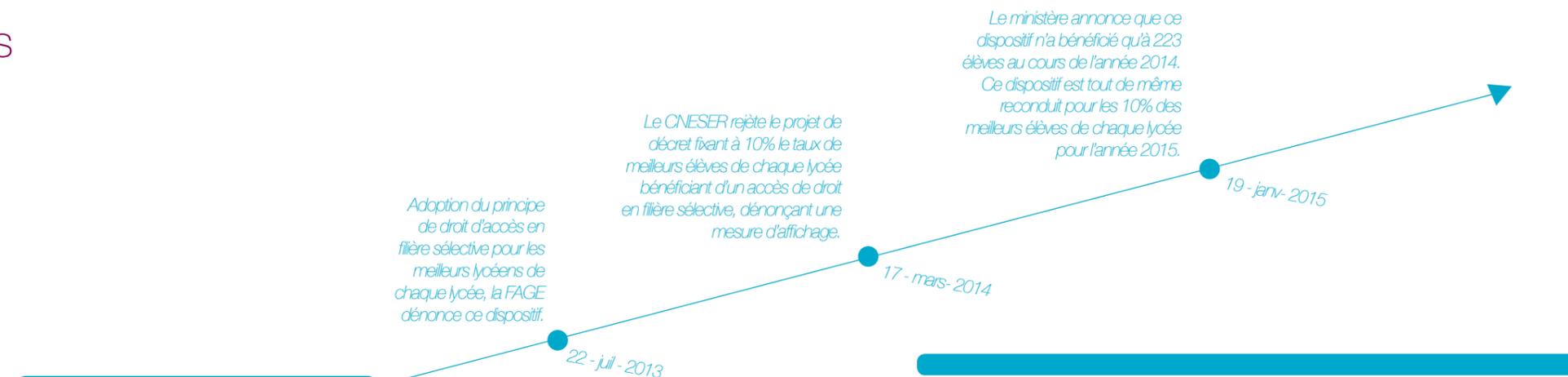
## Donner un accès prioritaire en filière sélectives aux meilleurs lycéens, une mesure contre-productive et stigmatisante pour l'Université !

La loi Enseignement Supérieur et Recherche du Juillet 2013 a instauré une disposition nouvelle en matière d'orientation. Chaque année, un pourcentage des meilleurs élèves de chaque lycée se verra attribuer un accès de droit dans une filière sélective au choix.

La FAGE a dénoncé cette disposition, conduisant à reléguer les filières non-sélectives de l'université auprès des jeunes publics comme des filières de seconde zone. Pourtant, c'est l'absence de sélection à l'Université qui permet la démocratisation de l'enseignement supérieur, la mixité sociale et la diversification des profils.

Pire encore, ce dispositif a rendu ses premiers résultats cette année. Et le constat est accablant. Seuls 223 élèves ont pu accéder à ce dispositif sur plus de 5000 prétendants. En plus d'être délétère à l'image de l'Université, cette disposition est donc inefficace !

La FAGE demande que soit mis un terme à cette disposition, qui ne saurait se substituer à une refonte globale de notre système d'orientation, et notamment du lien lycée-université.



### Focus sur l'action de la FAGE en Conseil Supérieur de l'Education (CSE)

En tant qu'organisation étudiante représentée au CNESER, la FAGE dispose d'un siège au conseil supérieur de l'éducation (CSE), pendant du CNESER pour l'enseignement secondaire. A ce titre, la FAGE a pu participer à plusieurs débats, notamment concernant la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), la suppression du centre d'analyse des formations, des emplois et des métiers de l'animation et du sport (CAFEMAS), ou encore de la réforme du collège proposée dernièrement.



Une université pour tous

## L'enseignement supérieur privé mieux régulé

L'enseignement supérieur en France est libre, ce qui suppose que des organismes privés puissent délivrer des formations supérieures, reconnues ou non par l'Etat. La FAGE, si elle ne remet pas en cause le caractère libre de l'enseignement supérieur, s'est battue tout au long de ce mandat afin de mieux encadrer la délivrance de visa ou de reconnaissance par l'Etat d'établissements supérieurs privés.



### Rappel des engagements de la FAGE

- Mieux cadrer l'action des établissements privés
- Prendre en charge les cas d'étudiants en difficulté avec leur établissement privé

La FAGE a été vigilante lorsque des établissements privés sollicitaient la reconnaissance de l'Etat, ou lorsqu'ils demandaient à ce que les diplômes qu'ils délivrent le soient.

A ce titre, la FAGE a toujours été attentive à ce que les établissements candidats à une reconnaissance par l'Etat ne pratiquent pas de politique de frais d'inscriptions prohibitifs (plusieurs milliers d'euros). Cette attention a aussi été portée sur la nécessité de démocratie interne, notamment en matière de formation, de dispositifs pédagogiques adaptés, de conseils de perfectionnement, d'une démarche qualité réelle, etc.

Force est de constater que très peu d'établissements privés candidats à une reconnaissance par l'Etat aient respecté ces critères. La FAGE a toujours repoussé les projets délétères pour les étudiants, d'un point de vue pédagogique ou d'un point de vue social !

L'un des exemples les plus frappant a été celui de l'institut supérieur des biotechnologies (SupBiotech) de Paris. Il laissait aux étudiants la possibilité de payer les frais d'inscriptions d'un montant de 40 000 € (pour les 5 ans) en plusieurs fois, à condition de devoir s'acquitter de 400 € supplémentaires s'ils choisissaient cette option. L'école justifiant ces frais supplémentaires comme étant des "frais de déploiement des ressources" et des "assurances étudiantes". En creusant un peu, l'équipe CNESER de la FAGE s'est aperçue qu'il s'agissait en fait d'une compensation couvrant les frais bancaires de l'école, jugés comme étant un manque à gagner par celle-ci.

Cette pratique, évidemment anti-sociale, a conduit l'équipe CNESER de la FAGE à proposer cette motion en séance, adoptée à l'unanimité.

## Motion de la FAGE en séance du CNESER

*Considérant que la reconnaissance par l'Etat d'un établissement d'enseignement supérieur privé atteste, selon la définition du Ministère, du concours utile de ce dernier au service public de l'enseignement supérieur ;*

*Et considérant que l'échelonnement du règlement des frais d'inscription est une mesure sociale visant à venir en aide aux étudiants le nécessitant, et non pas à exiger d'eux un effort financier supplémentaire ;*

*Le CNESER attend du ministère qu'il demande aux établissements d'enseignement supérieur privés sollicitant une reconnaissance par l'Etat de renoncer à une augmentation des frais d'inscription lorsque le paiement de ceux-ci est échelonné. En l'absence de quoi, le CNESER demande fermement au Ministère de ne plus accepter la reconnaissance par l'Etat d'établissements ayant recours à un tel procédé.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### Plusieurs dizaines d'étudiants arnaqué par des établissements privés pris en charge

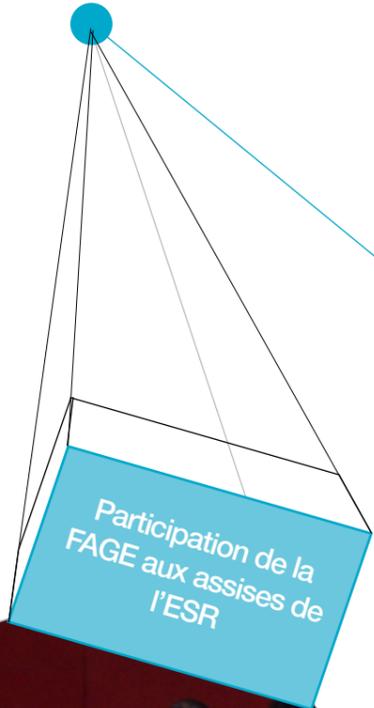
L'équipe CNESER de la FAGE a pu, tout au long de ce mandat, accompagner plusieurs dizaines d'étudiants pour faire valoir leurs droits auprès de leur établissement privé. Qu'il s'agisse d'un problème de reconnaissance d'un diplôme, d'un droit à la seconde chance, à la réorientation ou encore le remboursement de frais d'inscription suite à un problème personnel, la FAGE a toujours été attentive à ce que ces situations puissent être résolues au cas par cas.

Pour se faire, la FAGE s'est notamment appuyée sur le Défenseur des Droits et ses antennes locales afin de solutionner tant que faire se peut des situations toujours très particulières.

# L'action de la FAGE sur le projet de loi Enseignement Supérieur et Recherche



Décembre 2012



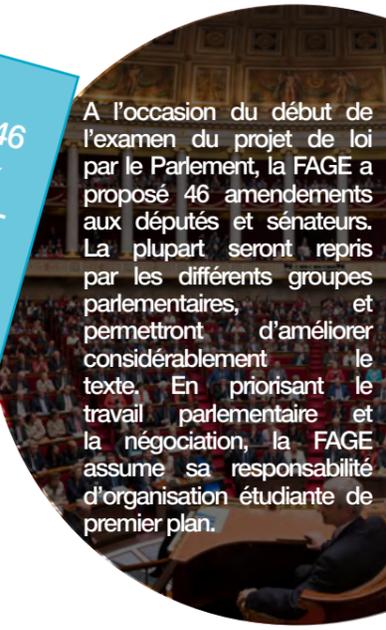
La FAGE entre en négociation avec le ministère



Dès le mois de Janvier, et ce jusqu'à l'adoption du texte par l'Assemblée nationale et le Sénat, la FAGE a été au coeur des négociations avec le ministère pour améliorer le texte de loi, notamment sur la question de la cotutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble des formations, sur la création des COMUE, ou encore sur la volonté de voir le nouveau conseil académique décisionnaire ! Conformément à la conception du dialogue social de la FAGE, la négociation a été la voix privilégiée pour contribuer à l'amélioration de ce projet de loi.

Janvier 2013

La FAGE propose 46 amendements aux députés et aux sénateurs, repris par les groupes parlementaires



A l'occasion du début de l'examen du projet de loi par le Parlement, la FAGE a proposé 46 amendements aux députés et sénateurs. La plupart seront repris par les différents groupes parlementaires, et permettront d'améliorer considérablement le texte. En priorisant le travail parlementaire et la négociation, la FAGE assume sa responsabilité d'organisation étudiante de premier plan.

Juin 2013

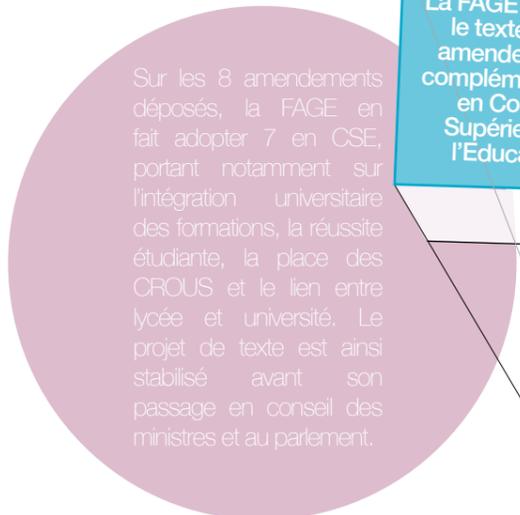
Participation de la FAGE aux assises de l'ESR



De Juillet à Décembre 2012, la FAGE a participé aux assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de faire valoir ses constats et ses propositions quant à la future loi annoncée. La FAGE défend notamment l'importance de l'intégration universitaire de l'ensemble des formations du supérieur, ainsi que la nécessaire amélioration de la gouvernance et de la coopération des universités.

Février 2013

La FAGE enrichie le texte de 7 amendements complémentaires en Conseil Supérieur de l'Éducation

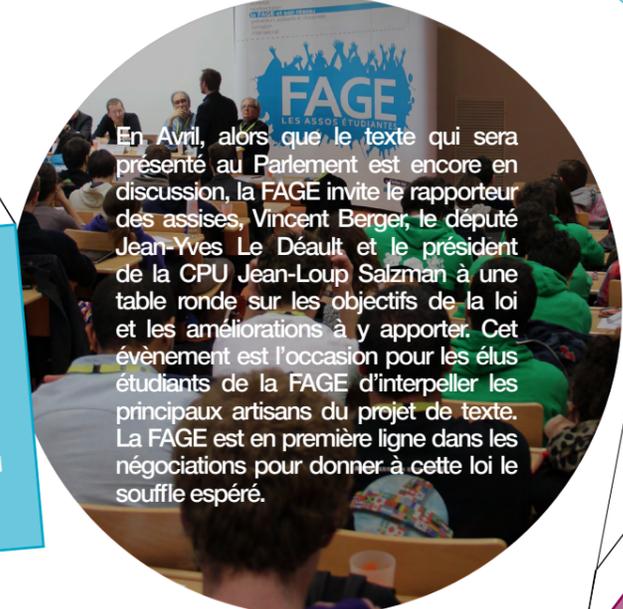


Sur les 8 amendements déposés, la FAGE en fait adopter 7 en CSE, portant notamment sur l'intégration universitaire des formations, la réussite étudiante, la place des CROUS et le lien entre lycée et université. Le projet de texte est ainsi stabilisé avant son passage en conseil des ministres et au parlement.

Février 2013

Avril 2013

Le rapporteur des assises, Vincent Berger, le député Jean-Yves Le Déault et le président de la CPU Jean-Loup Salzman participent au SNEE d'Angers

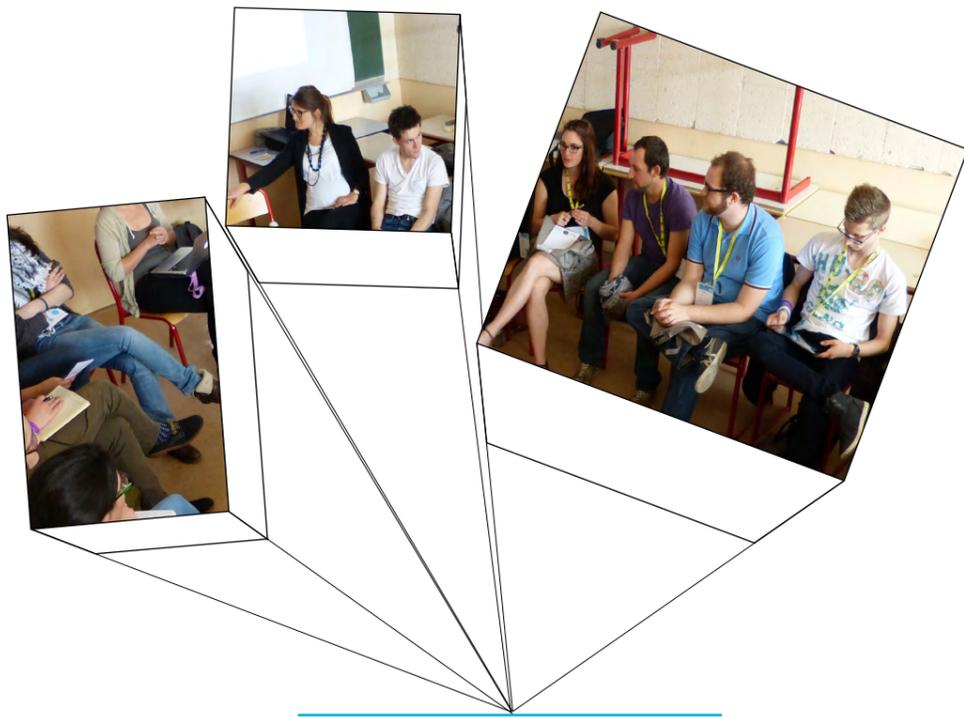


En Avril, alors que le texte qui sera présenté au Parlement est encore en discussion, la FAGE invite le rapporteur des assises, Vincent Berger, le député Jean-Yves Le Déault et le président de la CPU Jean-Loup Salzman à une table ronde sur les objectifs de la loi et les améliorations à y apporter. Cet événement est l'occasion pour les élus étudiants de la FAGE d'interpeller les principaux artisans du projet de texte. La FAGE est en première ligne dans les négociations pour donner à cette loi le souffle espéré.

Juillet 2013

La loi ESR est adoptée par le Parlement

Le 9 Juillet 2013, la loi ESR est définitivement adoptée. Promulguée le 22 Juillet par le Président de la République, la loi ESR permet quelques avancées considérables, au premier rang desquelles la mise en place des regroupements d'universités et d'établissements, la création d'un cadre national des formations, d'une stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche, la cotutelle du ministère sur l'ensemble des formations du supérieur, ou encore la mise en place de schéma d'amélioration de la vie étudiante. La FAGE aura pris toute sa place dans le processus d'élaboration de la loi, qui a duré plus d'un an !



## L'étudiant acteur de sa formation



### Une pédagogie davantage centrée sur l'étudiant et le développement des compétences

Les questions pédagogiques ont toujours eu du mal à s'imposer dans l'enseignement supérieur, et en particulier dans la communauté universitaire. Si les différents plans pour la réussite étudiante de ces dernières années souhaitaient endiguer l'échec en Licence, seul l'aspect budgétaire était mobilisé. Or il ne représente pas à lui seul la totalité de la réponse devant amener à la réussite étudiante. C'est bien d'une profonde réflexion sur les pratiques pédagogiques que notre enseignement supérieur a besoin.

Si au début du mandat de l'équipe CNESER 2012-2015, cette problématique était encore marginale dans les débats, il est à noter qu'elle est aujourd'hui invoquée par l'ensemble des acteurs comme le levier central de la lutte contre l'échec à l'université. L'action de la FAGE a été motrice dans ce changement de perception.

## L'obtention par la FAGE de l'inscription d'une réforme pédagogique dans le cadre national des formations

Afin d'amorcer cette nécessaire réforme pédagogique, la FAGE s'est attachée à inscrire dans le cadre national des formations (CNF) les conditions de la mise en place d'une approche pédagogique centrée sur l'étudiant et sur le développement des compétences.

Aussi, la notion de spécialisation progressive, retenue dans le texte, s'appuie sur la définition d'un socle commun de compétences entre différentes mentions de Licence d'un même domaine. L'inscription de cet élément dans le cadre national des formations (CNF) permet d'entériner la philosophie de l'approche par compétences.

De plus, le cadre national des formations est le premier texte législatif à donner une définition claire et complète des crédits européens, les ECTS. L'équipe CNESER de la FAGE a en effet insisté pour que soit inscrit dans le décret la définition des ECTS ainsi que leur calcul, basé à la fois sur le nombre d'heures de travail en cours, mais également sur le nombre d'heures de travail personnel. L'inscription de cette définition est la condition *sine qua non* de la reconnaissance des ECTS, et de la construction par compétence des cursus de formation ! C'est une véritable victoire pour les étudiants qu'a remporté la FAGE lors de ces négociations !

### Article 11 du cadre national des formations, proposé par la FAGE.

"Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. Cette charge de travail, représentant vingt-cinq à trente heures pour un crédit ECTS, est estimée en fonction de la charge totale de travail de l'étudiant qui inclut le nombre d'heures d'enseignement et le travail en autonomie. Cette charge prend en compte le recours aux nouvelles technologies par équivalence avec des enseignements permettant d'acquérir les mêmes compétences et reposant uniquement sur du présentiel."

L'inscription d'une définition claire du calcul des ECTS est la condition *sine qua non* de la construction par compétence des cursus de formation !

## L'élaboration de l'accréditation, levier de la réforme pédagogique

La FAGE a également obtenu dans le cadre de la procédure d'accréditation, que le dossier pédagogique soit particulièrement étudié, et notamment "l'accompagnement des étudiants, les organisations pédagogiques (objectifs, méthodes, moyens dont les outils et ressources numériques)" ou encore "l'accueil des publics spécifiques".

C'est une avancée pour la FAGE et les étudiants, car c'est ce cahier des

charges qui guidera la construction des futurs cursus de formation, en conformité avec le cadre national des formations. Une plus grande place sera donc donnée à la mise en place de pratiques pédagogiques centrées sur l'étudiant, innovantes et permettant une meilleure réussite pour tous.



#### Rappel des engagements de la FAGE

- Promotion du Student Centered Learning et d'une approche par compétence
- Développement du contrôle continu
- Développement d'une pédagogie innovante

---

## La publication du rapport de Claude Bertrand, élément fondateur de ce changement culturel

En Septembre 2014, Claude Bertrand, membre de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a publié un rapport reprenant de nombreuses positions de la FAGE en matière de pédagogie. Et pour cause, la FAGE a été auditionnée et entendue à plusieurs reprises dans le cadre de la rédaction de ce rapport, lui permettant de faire valoir sa vision de la rénovation pédagogique, qui doit nécessairement être tournée vers les étudiants, en se basant notamment sur les outils numériques à disposition.

De plus, l'équipe CNESER de la FAGE a proposé l'organisation d'un séminaire sur l'approche par compétence au cours d'un comité de suivi Licence et d'un comité de suivi Master exceptionnellement réunis pour l'occasion.

Cette démarche a permis à l'ensemble de la communauté universitaire de débattre de la nécessaire rénovation pédagogique en présence d'experts reconnus, comme Alain Bollon, expert pour l'UNESCO sur cette problématique.

L'action de l'équipe CNESER de la FAGE a donc permis la mise en place d'un climat propice au débat sur la rénovation pédagogique, consacrant ainsi cette problématique comme étant un sujet central pour l'enseignement supérieur en France !

Un groupe de travail sur la refonte du C2i (certificat informatique et internet) a été lancé suite à ces initiatives. Il proposera des pistes de réformes pour améliorer ce dispositif pédagogique vieillissant !

---

## La FAGE interpelle le ministère avec les Etats Généraux de la Pédagogie

Votés lors de l'Assemblée Générale au Séminaire National des Elus Etudiants à Lyon le 19 avril dernier après plus de 6 mois de réflexion et consultations, l'Avis sur la Pédagogie issu de la contribution générale des Etats Généraux de la Pédagogie, dote la FAGE de positions fortes et innovantes. La FAGE a ainsi souhaité interpeller le ministre sur cette problématique forte, afin de faire de ce sujet une priorité absolue !

La question que la FAGE a souhaité se poser, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire en décembre 2014 était simple : comment rénover notre approche pédagogique, en développant de nouvelles méthodes, en

utilisant nos ressources de manière plus efficace, en impliquant mieux l'ensemble des acteurs et en premier lieu, les étudiants.

La FAGE a ainsi ouvert, en fin d'année 2014, ses Etats Généraux de la Pédagogie. Ceux-ci ont mobilisé pendant six mois des centaines de militants autour de débats devant doter la FAGE de positions innovantes et fortes sur les thématiques de la pédagogie numérique, de la formation des enseignants, de l'évaluation des compétences et des rythmes universitaires.

Persuadée que c'est en générant auprès du plus grand nombre le pouvoir d'agir, la capacité



de proposer, de participer et de décider, la FAGE a tout au long du processus proposé à l'ensemble des militants impliqués dans l'organisation de ces Etats Généraux de la Pédagogie une bibliographie accompagnée de fiches techniques, de revues de presse, d'analyses de l'actualité afin que chacun puisse profiter de ce temps long pour être en pleine capacité d'exercer un recul critique sur les propositions, et finalement de voter une contribution générale ambitieuse.

L'objectif de ces Etats Généraux de la Pédagogie était de mettre les étudiants

eux-mêmes en capacité d'imaginer la pédagogie de demain. Micro-trottoirs, enquêtes, consultations, café-débats et conférences ont permis aux militants de la FAGE d'organiser, pendant six mois, un exercice inédit de démocratie participative donnant à chacun la possibilité de participer à l'élaboration d'une contribution générale finalement votée par l'assemblée générale de la FAGE réunie à Lyon du 16 au 19 avril dans le cadre du Séminaire National des Elus Etudiants.

---

## La FAGE obtient la création de l'année de césure !

S'il y a une caractéristique qui pourrait qualifier notre enseignement supérieur, c'est bien sa rigidité académique, que cela soit dans les formes que prennent les enseignements, mais également dans la trajectoire des parcours des étudiants. Notre système scolaire met une forte pression sur ses élèves et ses étudiants, en imposant un parcours rectiligne dont il est complexe de dévier (passer son bac, faire ses études, obtenir son premier emploi), donnant l'impression que tout est joué à 18 ans, voire avant.

La France est d'ailleurs le pays où l'âge moyen des inscrits de l'enseignement supérieur est le plus faible (21,5 ans, contre 26,6 au Danemark, 26 au Royaume-Uni et 25,5 ans en Suède). Elle impose un modèle

de réussite unique au sein duquel il faudrait obtenir une Licence en 3 ans, un Master en 5 ans et être inséré professionnellement à 23 ans. Les parcours atypiques sont stigmatisés au lieu d'être valorisés, ce qui peut créer un sentiment d'échec très fort chez un grand nombre d'étudiants. La société française construit des diplômés avant de construire des adultes.

Aussi, la FAGE a demandé la mise en place d'un cadre réglementaire à l'année de césure afin de rendre notre système pédagogique plus souple et plus à même de prendre en compte les compétences transversales. Pour la FAGE, ce cadre doit garantir aux étudiants de pouvoir poursuivre leur formation là où ils l'avaient interrompue, en appliquant une



logique de «report d'études» comme cela existe pour certaines formations en santé. Ainsi l'étudiant ne serait pas pénalisé puisque les «droits à bourse» suivraient cette logique de report.

Ce dispositif doit également garantir les mêmes conditions d'inscription lors de la rentrée suivant l'année de césure, notamment entre deux cycles, de même que la réinscription administrative de l'étudiant, permettant ainsi à ce dernier de maintenir les avantages liés à son statut (accès aux

services du CROUS, SUAPS, service de santé universitaire, bibliothèques, couverture sociale...), et à l'établissement de savoir qu'il s'agit d'un étudiant en césure, et non d'un décrocheur.

En Mai 2015, le président de la République, François Hollande, a annoncé le dispositif pour la rentrée universitaire 2015. C'est donc une véritable victoire pour les étudiants que la FAGE a obtenu, en mettant en avant ce dispositif !

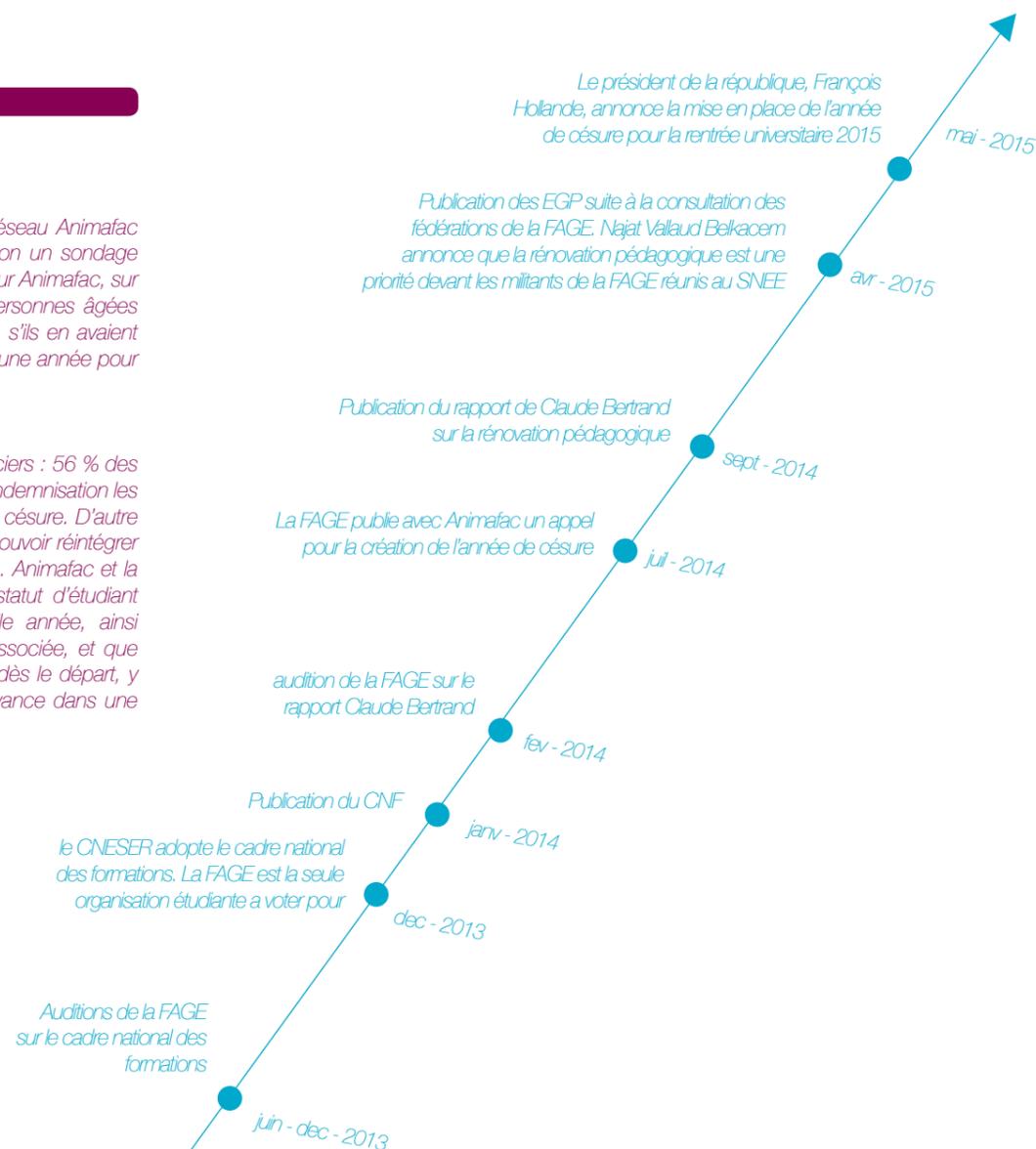
### Lu dans la Presse

"Cette idée – portée par la Fage et le réseau Animafac – semble plébiscitée par les jeunes, selon un sondage réalisé en ligne début avril par Viavoice pour Animafac, sur un échantillon représentatif de 1 000 personnes âgées de 18 à 24 ans : 49 % des 18-24 ans, s'ils en avaient eu la possibilité, se seraient déjà donnés une année pour réaliser un projet personnel.

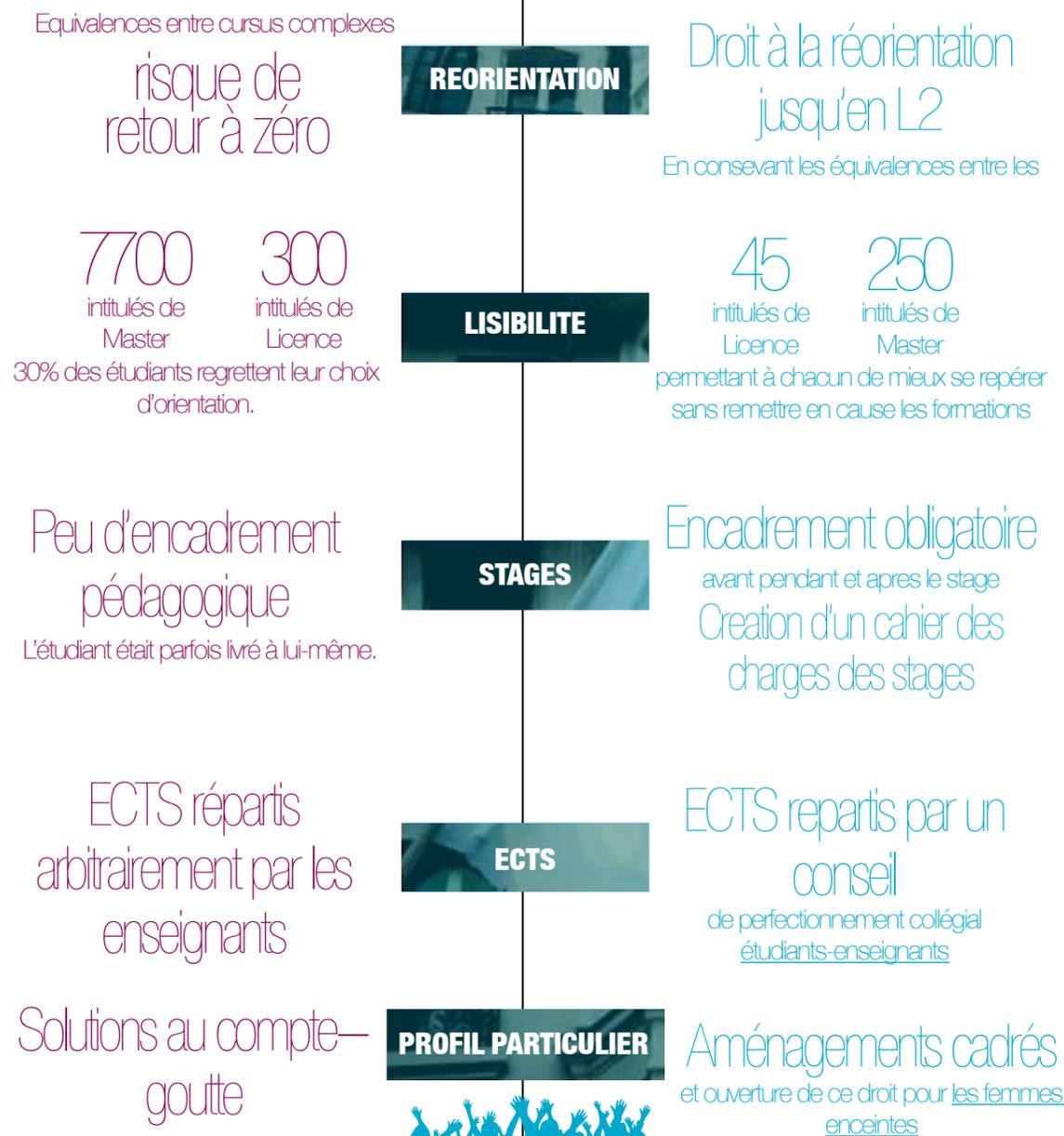
[...] Mais il reste des freins. D'abord financiers : 56 % des jeunes, selon le sondage, jugent qu'une indemnisation les inciterait à franchir le pas d'une année de césure. D'autre part, 52 % des étudiants souhaiteraient pouvoir réintégrer ensuite l'université « sans être pénalisés ». Animafac et la FAGE recommandent d'ailleurs que le statut d'étudiant puisse être conservé pendant une telle année, ainsi qu'éventuellement la Bourse qui y est associée, et que la réinscription à l'université soit acquise dès le départ, y compris en accordant l'admission par avance dans une filière sélective telle que le master 2."

LE MONDE | 05.05.2015

Dépêche AEF du 27 Avril 2015



# Le cadre National de Formations : de nouveaux droits pour les étudiants



## La création dans la douleur des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Prévues par la loi de Refondation de l'Ecole de Juin 2013, le remplacement des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (EPSE) a connu quelques difficultés.

Pourtant, cette réforme était attendue et extrêmement importante pour rénover la formations des enseignants !

Lors de son passage en conseil supérieur de l'éducation (CSE) ou en CNESER, la FAGE a pu contribuer à la mise en place de cette réforme. Alors qu'aucune mise en situation professionnelle n'était prévue jusqu'alors, la loi pour la Refondation de l'Ecole a réintroduit une année de pratique professionnelle, via le statut de fonctionnaire-stagiaire, ouvert aux étudiants ayant réussi le concours en fin de 4ème année de Master.

Si la FAGE aurait souhaité voir ce concours être déplacé à l'entrée en Master (début de 4ème année) afin de libérer du temps de formation en Master, cette réforme a tout de même permis d'améliorer la situation de la formation des enseignants.

Cependant, l'installation effective des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) a connu du retard.

Certains projets, jugés pas assez mûrs, ont vu leur durée d'accréditation être raccourcis à un an, afin de leur laisser le temps de mieux construire leur projet. Cette disposition, soutenue par la FAGE,

a permis une mise en place adaptée de la loi, condition *sine qua non* à son application réelle.

De plus, la FAGE a oeuvré pour que ces nouvelles ESPE soient compétentes en matière de formation continue des enseignants-chercheurs. Auditionnée par Claude Bertrand dans le cadre de son rapport sur la rénovation pédagogique, l'équipe nationale a pu soumettre cette demande, et participer ainsi à la valorisation de la formation continue des enseignants-chercheurs !

S'il reste encore beaucoup à faire en la matière, cette première étape est décisive pour que les pratiques pédagogiques soient enfin renouvelées.

La FAGE a été attentive à la mise en place de parcours-type adaptés aux étudiants "reçus-collés" en Master MEEF, c'est à dire ayant réussi leur 4ème année de Master, mais n'ayant pas passé le concours. Ces parcours-types adaptés doivent encore être démocratisés, afin que cette réforme bénéficie à tous !



## Une meilleure adéquation du système français d'enseignement supérieur au processus de Bologne

La FAGE a toujours développé une vision ouverte de l'enseignement supérieur, notamment vers l'Europe. La promotion du processus de Bologne, visant à harmoniser les architectures de formation du supérieur et de la recherche en Europe est depuis toujours dans l'ADN de la FAGE.

L'équipe CNESER de la FAGE a-t-elle portée un point d'honneur à promouvoir ce processus, et les valeurs qu'il véhicule, comme l'évaluation des enseignements par les étudiants ou encore la mise en place d'une démarche qualité par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche !



### Rappel des engagements de la FAGE

- Une bonne mise en place des ESPE
- Une formation plus centrée sur la pratique
- La promotion des ESPE comme acteur de la formation des Enseignants-Chercheurs



### Rappel des engagements de la FAGE

- Une promotion du processus de Bologne
- L'évaluation des enseignements et la formation continue des enseignants
- La participation des étudiants dans l'intégralité du processus d'amélioration continue
- Le maintien d'une évaluation externe des établissements, formations et unités de recherche par une autorité indépendante respectant les standards européens.

## La FAGE au coeur de la délégation française pour l'avenir du processus de Bologne

L'équipe CNESER de la FAGE a pu participer aux concertations sur l'avenir du processus de Bologne avec le cabinet de la ministre Najat Vallaud Belkacem.

En effet, en Mai 2015, le processus de Bologne a connu une nouvelle étape dans sa construction et dans son évolution. Réunis à Yerevan (Arménie), les ministres européens de l'enseignement supérieur ont signé la déclaration qui dresse les grandes orientations du processus pour la période 2015-2018. Renouvelés à chaque sommet interministériel du processus, ces grands objectifs doivent établir une feuille de route pour les trois prochaines années, afin de faire du processus de Bologne une réalité pour chaque étudiant.

La particularité du sommet de Yerevan de cette année est qu'il marquera le début du secrétariat français du processus de Bologne. En effet, pour les trois prochaines années, la France mènera le processus de Bologne, vingt ans après la déclaration fondatrice à la Sorbonne, le 25 mai 1998. Une occasion en or pour rendre toujours plus concret cette volonté de rapprocher les différents systèmes d'enseignement supérieur européens, à l'heure où l'Europe semble parfois trop loin des préoccupations des citoyens, et notamment des jeunes.

S'il est trop tôt pour esquisser les premiers éléments de la future déclaration française de 2018, des premiers signaux fondateurs ont été introduits dans la déclaration de Yerevan.

C'est là toute la stratégie Française : peser sur la déclaration Arménienne afin de mettre la déclaration française sur de

bons rails pour 2018 !

L'équipe CNESER de la FAGE, qui a pu participer à la réunion de concertation organisée par le ministère, a fait part de sa vision du processus, qui doit impérativement prendre le train des nouveaux besoins en matière de formation. Ainsi, la proposition de délivrer automatiquement le supplément au diplôme a pu être introduite grâce à la FAGE dès les premières versions du texte de Yerevan, tout comme le développement des technologies numériques dans la pédagogie, notamment pour la formation tout au long de la vie.

L'enjeu du secrétariat français est de taille. En effet, à l'heure où se développent les formations numériques à distance, où le rôle des agences de qualité est de plus en plus prégnant, l'ouverture au numérique, la formation des enseignants, l'innovation pédagogique ou encore l'accès à un système d'aides sociales efficace sont autant de sujets qu'il faudra mettre à l'honneur afin que Bologne continue d'avancer !

La FAGE, qui a pu se rendre à Yerevan en Arménie en Mai 2015, a porté haut la voix des étudiants de France, posant ainsi les premières pierres du renouvellement du processus de Bologne.

L'objectif à terme étant bien entendu la mise en place automatique du supplément au diplôme et la promotion du numérique. Ces éléments pourront ainsi être favorisés politiquement via l'action de la FAGE au niveau Européen.

## La publication des rapports du nouveau Haut Conseil à l'Évaluation de l'Enseignement

La loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 Juillet 2013 prévoyait la suppression de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) au profit de la création d'un haut conseil à l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES).

Si sur le fond, ce remplacement ne change pas grand chose à la démarche qualité en France, le projet de décret de création prévoyait la non-publicité des rapports du nouveau haut conseil. Les rapports d'évaluation de l'AERES étaient pourtant rendus publics, conformément aux dispositions européennes (european standards and guidelines for quality assurance in higher education).

L'équipe CNESER de la FAGE a pu alerter le ministère sur cette nouvelle disposition, en demandant à ce que

les rapports portant sur l'évaluation des formations demeurent publics. Cette condition étant particulièrement importante pour que la nouvelle agence puisse conserver son agrément européen, et ainsi que la démarche qualité des établissements d'enseignement supérieur et France demeure de bon niveau.

Après plusieurs interpellations, la FAGE a obtenu gain de cause suite à l'adoption par le CNESER d'un amendement allant dans ce sens.

La publication des rapports du HCERES demeureront donc publics, comme ceux de l'AERES auparavant, permettant ainsi à la communauté universitaire et aux étudiants de les consulter, facilitant notamment le travail du CNESER au moment des accréditations.

## L'action de la FAGE pour une bonne mise en place des expérimentations d'alternative à la PACES

En Juillet 2013, la loi Enseignement Supérieur et Recherche prévoyait la mise en place d'expérimentations dans les filières concernées par la PACES (première année commune des études de santé) afin de diversifier les moyens d'entrées en études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

Si cette mesure a été sur le principe saluée par la FAGE, beaucoup de questions sur son application restaient encore posées. L'équipe CNESER de la FAGE a pu réaliser, en lien avec les fédérations disciplinaires concernées, un travail complet et précis sur ce sujet d'importance !

L'équipe CNESER de la FAGE a pu modifier substantiellement le projet de décret présenté en séance en Décembre 2013, et ce malgré le peu de concertations sur le sujet.

Les modifications de la FAGE ont notamment portées sur trois points principaux.

En premier lieu, le décret évoquait une application aux « quatre filières de santé », sous-entendu les quatre filières de la PACES, en occultant de fait du domaine de la santé les autres filières existantes, notamment paramédicales. La FAGE a estimé au contraire qu'il était indispensable d'aller vers plus d'interdisciplinarité au sein des études de santé, et que réduire ce terme au spectre des quatre filières de la PACES était trop réducteur. La FAGE a donc obtenu que cette terminologie ne soit pas utilisée.

En second lieu, le décret prévoyait l'examen d'un dossier de candidature, en ne précisant comme seul critère que le mérite, sans plus de détails. Le projet professionnel de l'étudiant n'entrait ainsi pas en ligne de compte dans l'examen de ces candidatures. La FAGE a donc demandé à ce que soit précisée cette notion, en ne laissant pas la possibilité de sélectionner les étudiants sur les notes du

baccalauréat, en donnant plus d'importance aux résultats académiques les plus récents et en veillant à ne pas faire de hiérarchie sur la base de la provenance académique de l'étudiant. Le projet professionnel de l'étudiant devant influencer sur la décision du jury, la FAGE a fait en sorte que ce dernier soit finalement pris en compte.

Enfin, le texte prévoyait que lorsque le jury ne pouvait pourvoir toutes les places offertes par une voie d'admission, ce dernier puisse reporter les places non pourvues au bénéfice de la voie ouverte à l'issue de la PACES, dans une proportion n'excédant pas 20 %. La FAGE a obtenu par voie d'amendement à ce que toute référence à un pourcentage dans cet article soit supprimée, afin de ne pas empêcher des étudiants issus de la PACES de tout de même poursuivre en deuxième année.

L'ensemble des amendements a été adopté par le CNESER grâce au travail de conviction de l'équipe CNESER de la FAGE. Davantage d'étudiants pourront donc avoir accès à ce type d'expérimentations, et ainsi des propositions alternatives à la PACES pourront être proposées à terme, afin d'améliorer le fonctionnement actuel plus qu'imparfait.



### Rappel des engagements de la FAGE

- La mise en place d'expérimentations des modalités d'entrée dans les études de santé, tenant compte de l'étudiant



## Des diplômes pour l'avenir

### Des stages mieux encadrés et mieux valorisés dans le cursus

La place des stages dans la formation est une question centrale pour la FAGE et pour les étudiants. L'action des élus CNESER de la FAGE a été à ce titre chaudière, tant l'attente était forte en la matière.

La FAGE demandait en effet depuis longtemps une réforme profonde des stages, afin de mieux cadrer ce dispositif, et faire en sorte d'en développer les apports pédagogiques, et d'en limiter les abus. Avec l'adoption du cadre national des formations le 22 Janvier 2014 et le vote de la loi Khirouni du 10 Août 2014, c'est chose faite.



#### Rappel des engagements de la FAGE

- Évaluation des terrains de stage
- Meilleur encadrement des stages

## Une prise en charge pédagogique nouvelle permise par le cadre national des formations

En Décembre 2014, la FAGE est la seule organisation étudiante à adopter le cadre national des formations en CNESER. Essentiel, ce nouveau cadre prévoit notamment un cahier des charges des stages, cadrant la préparation, l'encadrement, le suivi, la mise en oeuvre et la communication des stages.

Parmi les mesures prévues dans le cadre national des formations, l'équipe CNESER de la FAGE a notamment obtenu que le stage soit intégré dans un parcours type de formation sous la forme d'une unité d'enseignement (UE) clairement identifiée, ce qui n'était pas

systematiquement le cas jusqu'à présent. De plus, ce cahier des charges entérine l'obligation pour l'établissement de désigner un enseignant-référent tout au long du stage.

Enfin, la FAGE obtient que les étudiants sous statut salarié dont l'activité est en lien avec les objectifs de formation puissent bénéficier d'une évaluation de cette activité pouvant participer à la validation du stage ou à la délivrance de crédits ECTS, sous réserve que cela ne conduise pas à une dénaturation des objectifs prévus.

## La loi Khirouni en faveur d'un meilleur encadrement des stages, une victoire pour la FAGE et les étudiants !

Le 10 Août 2014, la loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, porté par la député Chaynesse Khirouni, a été adoptée par le Parlement. Cette loi est une avancée considérable pour les étudiants, et en particulier les stagiaires, qui verront leurs droits renforcés.

La FAGE a pu, pendant plusieurs mois, porter auprès des députés et des sénateurs sa vision du dispositif que représente les stages.

Ainsi, la loi précise qu'un stage doit être adossé à un volume horaire de 200h minimum de formation, afin de lutter définitivement contre les « diplômes d'universités stages », correspondant à des stages sans période de formation adossée.

Également, le nombre de stagiaires dans la structure d'accueil ainsi que le nombre de stagiaires encadrés par un même tuteur sera limité. De même, le nombre de stagiaires par enseignant-référent dans l'établissement d'enseignement supérieur est dorénavant limité à 16, ce qui permet un meilleur suivi.

L'équipe CNESER de la FAGE a également obtenu que la gratification

soit réévaluée à hauteur de 15% du plafond de la sécurité sociale (523€ contre 436€ en 2014), qu'elle soit rendue obligatoire pour tout stage supérieur à deux mois, et qu'elle soit exonérée de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu !

La FAGE a également demandé à ce que soit inscrit dans la loi le principe selon lequel un stagiaire ne puisse effectuer plus d'heures qu'un salarié de la même structure d'accueil. Cette disposition est une vraie victoire pour les étudiants et pour la FAGE ! De plus, l'autorisation de congés et d'absence en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption est également ouvert aux stagiaires dans les mêmes conditions que les salariés.

Enfin, l'inspection du travail pourra désormais contrôler le respect des dispositions applicables aux stagiaires, ce qui permet à ce dispositif pédagogique d'être bien mieux encadré qu'auparavant.

La FAGE a donc accueilli positivement cette loi, qui permettra de mieux cadrer ce dispositif, et qui marque un réel progrès vis à vis des précédents textes adoptés !

### Résultats concrets pour les étudiants

- Les "boîtes à stages", ne proposant que des stages payant non reconnu par l'Etat est maintenant interdit.
- Chaque étudiant aura un meilleur suivi, et se verra ouvrir de nouveaux droits (gratification au bout de deux mois et non plus trois, droit d'alerte, formation des tuteurs)
- La gratification des stages est maintenant de 523€, contre 436€ avant la loi de 2014.
- Un quota de stagiaire par tuteur dans la structure d'accueil, et par enseignant-chercheur référent est dorénavant mis en place.

## L'engagement efficace de la FAGE pour favoriser l'insertion professionnelle des formations universitaires

L'insertion professionnelle est une des missions de l'Université depuis 2007. Défendue de longue date par la FAGE, la mission d'insertion professionnelle de l'Université répond aux besoins de la jeunesse, qui peine de plus en plus à s'insérer rapidement dans le monde socio-économique.

Pourtant, malgré cette avancée de 2007, force est de constater que l'insertion professionnelle des jeunes reste une problématique difficile à résoudre, et que l'Université peine parfois à trouver les solutions adéquates.

L'équipe CNESER de la FAGE s'était engagée dès 2012 à oeuvrer pour faciliter les dispositifs d'aides à l'insertion professionnelle à l'Université. Plusieurs victoires ont été remportées !

## Une réduction des intitulés de diplômes et de nouveaux référentiels de compétences pour plus de clarté

La loi Enseignement Supérieur et Recherche a acté la réduction des intitulés de diplômes de Licence, de Licence professionnelle et de Master afin de donner plus de clarté aux formations universitaires auprès du monde socio-économique. Cette mesure était demandée de longue date par la FAGE !

En effet, en passant de quelques 300 intitulés de Licence à 45, ou encore de 7700 intitulés de Master à 250, la FAGE a soutenue une large simplification du système, permettant une meilleure efficacité de celui-ci.

La FAGE a également défendu la rédaction de nouveaux référentiels de compétences pour la Licence. En effet, les derniers référentiels dataient de 2012, et n'étaient plus adaptés suite à l'adoption du cadre national des formations. Ainsi, l'équipe CNESER de la FAGE a été auditionnée à de nombreuses reprises sur cette refondation des

référentiels de compétences de Licence.

La FAGE a mis en avant la nécessaire approche pédagogique par compétence, indispensable pour une meilleure lisibilité des formations du supérieur au monde socio-économique. Ces nouveaux référentiels de compétences prévoient notamment une stabilisation des compétences pré-professionnelles et transversales, afin de permettre une mise en lumière de ces compétences, et ce dans l'ensemble des mentions de Licence.

Cette réforme devra être adoptée à la rentrée prochaine en CNESER. La FAGE y sera évidemment favorable. Ces nouveaux référentiels permettront aux étudiants de mieux faire valoir leur formations universitaire, facilitant d'autant plus leur chances d'insertion professionnelle et sociale rapide !

## Une simplification du supplément au diplôme pour une délivrance automatique

L'équipe CNESER de la FAGE a également effectué un travail de fond au sein du comité de suivi Master (CSM) afin de simplifier la délivrance du supplément au diplôme.

Cet outil est en effet un formidable moyen pour les étudiants de traduire de manière lisible les compétences acquises pendant leur formation. Il est d'ailleurs de plus en plus reconnu par les entreprises.

Cependant, sa délivrance est encore trop inégale, malgré les obligations légales. La FAGE a donc travaillé à une simplification du supplément au diplôme avec le ministère, afin que celui puisse être délivré plus rapidement, et de manière plus large.

Ces travaux, en cours de finalisation, devront déboucher sur meilleure prise en compte de ce

## La création du statut d'étudiant-entrepreneur, une avancée saluée par la FAGE

En Septembre 2014, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche crée le statut d'étudiant-entrepreneur.

Le dispositif est double, basé sur la délivrance du statut d'étudiant-entrepreneur d'une part, et sur l'accès au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E) d'autre part.

A la fois destiné aux étudiants en cours de formation, mais également pour les jeunes diplômés, le statut d'étudiant-entrepreneur se veut être adapté à tous les profils. Pour les étudiants en cours de formation, ce dispositif permettra d'avoir accès à un espace de coworking et d'être accompagnés dans leur projet. Ils auront également la possibilité de substituer leur projet entrepreneurial validé par le PEPITE à l'obligation de faire un stage. Les jeunes diplômés pourront eux bénéficier, en plus d'un accompagnement personnalisé, d'une couverture sociale le temps de leur projet.

Dans un second temps, si le comité du PEPITE juge le projet de l'étudiant intéressant, ce dernier pourra s'inscrire au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E), lui donnant par exemple la possibilité de convertir le diplôme «étudiant-entrepreneur» (D2E) obtenu grâce à ce statut en ECTS dans le cadre de son diplôme national.

La FAGE est membre du comité de pilotage du dispositif PEPITE. Près d'un an après son lancement, un premier bilan positif peut être tiré.

Si le statut est gratuit, le diplôme est quant à lui assujéti à des frais d'inscription pouvant aller jusque 500€. La FAGE salue les PEPITE qui ont fait le choix de la gratuité afin de faciliter l'accès de tous à l'entrepreneuriat et appelle à une harmonisation des pratiques en ce sens.

Pour ce qui est du bilan chiffré ce sont plus de 800 dossiers pour bénéficier du statut d'étudiant entrepreneur qui ont été déposés auprès des 29 PEPITE qui maillent le territoire pour environ 600 dossiers acceptés.

Si ce statut est en plein essor, les interconnexions entre PEPITE, Universités et cité doivent être multipliées pour offrir un meilleur accompagnement aux étudiants.

Par ailleurs, les jeunes attendent de leur travail une utilité pour la société ce qui pour 89,3% des étudiants est possible dans l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) (contre 24% dans le privé marchand). Les PEPITE doivent donc jouer un rôle de relai pour l'ESS, et notamment sur les statuts possibles de création d'entreprise comme la coopérative.

## Les premiers résultats de la FAGE pour une réforme en profondeur du Master

L'équipe CNESER de la FAGE s'est mobilisée durant toute la durée du mandat 2012-2015 au sujet de la réforme du Master. En effet, la situation actuelle consistant en une sélection entre le Master 1 et le Master 2 est intenable et incohérente avec le processus de Bologne.

La FAGE a toujours milité pour un système « Admission Post-Licence » permettant à chaque titulaire d'une Licence d'avoir accès à un Master « compatible ».

Cependant, devant les conservatismes de la communauté universitaire, l'ouverture d'un débat sur la question n'a pas été simple. Pourtant, l'équipe CNESER est parvenue, au terme d'une longue mobilisation à mettre à l'ordre du jour du comité de suivi Master ce sujet.

Si cette proposition a dès le début rassemblée large derrière elle, les discussions au sein du comité de suivi Master ont été intenses !

En amont du dernier comité de suivi, les différentes organisations représentatives ont été appelées à transmettre leur propositions concrètes de schéma alternatif à la situation actuelle, justifiant une sélection entre les deux années du cursus de Master.

La FAGE a pu alors faire part de propositions précises, dans la lignée des déclarations diffusées précédemment, afin que le statut quo ne perdure pas.

Suite à cette contribution, les organisations membres du comité de suivi Master se sont mis d'accord sur la suite à donner. Un texte, proposant la fin de la sélection entre le Master 1 et le Master 2, et donnant un accès de droit de la licence au cycle master dans une mention compatible avec la mention de licence obtenue, a été proposé. L'ensemble des organisations membres doivent le ratifier pour faire en sorte que cette problématique ne s'enlise pas.

Le dossier étant toujours encours, la FAGE a signé cette proposition, en appelant l'ensemble des organisations membres à faire de même, afin que de meilleurs droits soient donnés aux étudiants, ainsi qu'aux universités, en permettant un cadre législatif efficace sur ce sujet !

Cette première étape est cruciale dans l'avancée du dossier, afin qu'aboutisse une réelle réforme, demandée par les étudiants et par les universités. Le statut quo ne peut plus tenir, il est indispensable aujourd'hui que chacun prenne ses responsabilités sur ce dossier, et fasse ainsi en sorte qu'il puisse aboutir.

La création d'un système "Admission Post-Licence" symboliserait une véritable avancée pour les étudiants, garantissant à tous l'accès à un Master. La FAGE restera vigilante sur ce point afin que des avancées bénéfiques puissent être trouvées à ce sujet !

### Proposition de la FAGE

- L'étudiant en cours d'acquisition d'une Licence prend rendez-vous avec le responsable pédagogique de sa Licence. L'étudiant expose ses vœux. Ses vœux doivent concerner des Master "compatibles" avec la Licence préparée, sans quoi l'admission ne pourra être prioritaire. Le responsable pédagogique informe l'étudiant de la procédure d'inscription, des possibilités, des risques, et lui rend un avis informatif.
- L'étudiant fait un ensemble de vœux de parcours-types de Master sur la plate-forme Admission Post-Licence, en les classant par ordre de préférence, et en y joignant pour chacun une lettre de motivation, son dossier académique, son projet professionnel ainsi que ses expériences personnelles. (par exemple via un portefeuille d'expériences et de compétences ...)
- Chaque jury d'admission de Master auquel l'étudiant a candidaté étudie les différents éléments susmentionnés du dossier de candidature et organise un entretien avec l'étudiant pour mieux pouvoir prendre en compte sa motivation et son projet professionnel. A l'issue de cet examen, le jury d'admission arrête, en fonction des places disponibles, la liste des étudiants admis à s'y inscrire.
- Un accès est garanti en priorité à chaque diplômé ayant une Licence "compatible" avec la mention de Master visée, bien que non nécessairement dans le parcours type ni l'établissement de son premier choix. (ce qui implique une aide à la mobilité nationale)
- Si un étudiant ne reçoit aucune réponse positive à l'un des parcours types dans l'un des établissements auxquels il a candidaté pour une mention de Master compatible, parce que ces parcours-types ne seraient pas disponibles (trop de demandes), des propositions d'autres parcours-types de la même mention lui sont systématiquement adressées, avec opportunité d'y entrer, en priorité dans l'un des établissements auxquels il a candidaté ou son regroupement, grâce au recensement des places disponibles via les services de la plateforme nationale, en lien avec les établissements.
- L'étudiant a ainsi un panel de parcours-types au choix. Il fait son choix final.
- Dans cette démarche, l'équipe pédagogique de Licence et les services d'orientation insertion professionnelle de l'Université jouent un rôle fort d'accompagnement de l'étudiant : informations, avis et conseils au départ lorsque l'étudiant réfléchit et présente ses vœux ; aide à la prise en main la plateforme et à la saisie de son dossier en ligne ; aide à la préparation des entretiens de présentation de projet professionnel aux jurys d'admission de master ...

## Assurer une meilleure reconnaissance du Doctorat

Le grade et le titre de docteur sont issus du plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français. Cependant, aujourd'hui, le constat est accablant puisque le taux de chômage des docteurs est plus élevé que celui des titulaires d'un Master.

Beaucoup de préjugés existent, aussi bien de la part du monde de l'entreprise sur la vision du doctorant et de la recherche universitaire que de la part du monde universitaire sur le monde de l'entreprise. Aussi, la FAGE a demandé dès le début du mandat CNESER 2012-2015 une remise à plat des textes encadrant la formation doctorale, afin d'aboutir à l'adoption d'un cadre national de la formation doctorale

La FAGE a été auditionnée plusieurs fois sur le projet de décret de réforme du 3ème cycle, afin de faire valoir ses propositions en la matière.

L'équipe CNESER de la FAGE a ainsi pu faire valoir sa volonté de voir être sécurisés les parcours des doctorants, en intensifiant le suivi de thèse par un accompagnement personnalisé et la signature d'une charte de suivi de thèse. L'obligation d'un point d'étape annuel a également été soulevé par la FAGE auprès du ministère.

Le supplément au diplôme pour le doctorat a également été proposé par la FAGE, afin de mieux faire valoir les compétences des doctorants auprès du monde socio-économique. Cette disposition devrait recueillir l'aval du ministère.

Enfin, l'équipe CNESER de la FAGE a défendu la création de modules personnalisés en cours de thèse, utile par exemple à la formation à la pédagogie (notamment pour les doctorants chargés de cours), en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

La FAGE défend la création d'un comité de suivi doctorat, au même titre qu'existe un comité de suivi Licence et un comité de suivi Master. Cette proposition fait aujourd'hui consensus, même si elle doit encore se concrétiser.

Finalement, le projet de décret a été reporté par le ministère, car certaines dispositions relevant de la durée de thèse ne faisait pas consensus.

La FAGE militera pour que ce projet de décret puisse voir le jour, et ainsi qu'un cadre national de la formation doctorale puisse enfin exister en France !

### Rappel des engagements de la FAGE

- Valoriser le doctorat comme étant le diplôme le plus élevé
- Mise en place d'un meilleur encadrement des thèses
- Adoption d'un cadre national de la formation doctorale





### Mise en place du Comité Sup'Emploi

La FAGE a siégé durant tout ce mandat dans le comité sup'emploi, chargé de renforcer le dialogue et les synergies entre l'enseignement supérieur et son environnement socio-économique. Le comité sup'emploi a pu réfléchir et contribuer à l'adéquation des formations avec le monde socio-économique, et notamment le rôle de l'alternance dans cet optique.



### La création du statut d'étudiant-entrepreneur

La FAGE a soutenu la mise en place des PEPITE (programme étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) et du statut d'étudiant-entrepreneur. Plus de 600 étudiants-entrepreneurs ont pu être accompagnés dans le montage de leur projet, en bénéficiant d'un statut avantageux et d'une structure soutien via les 29 PEPITE existant sur le territoire.



# L'action de la FAGE



### La réduction du nombre d'intitulés de diplôme

Lors des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, la FAGE a proposé que le nombre d'intitulés de diplôme soit réduit, afin de donner plus de clarté aux formations universitaires, que cela soit auprès des jeunes ou auprès du monde socio-économique. Avec l'adoption du cadre national des formations, c'est chose faite !

## Pour l'insertion professionnelle des étudiants

### De nouveaux référentiels de compétences

Suite à l'adoption du cadre national des formations, de nouveaux référentiels de compétences en Licence ont été élaborés. La FAGE a pris part à la négociation et à la co-construction de ces nouveaux référentiels, notamment via l'action des fédérations disciplinaires ayant fait part de leurs contributions. Ces nouveaux référentiels permettront aux compétences transversales et pré-professionnelles d'être mieux identifiées.



### L'automatisation du supplément au diplôme

La FAGE propose depuis plusieurs années que le supplément au diplôme soit délivré automatiquement, afin de permettre au monde socio-économique de mieux appréhender les compétences développées dans les formations universitaires, et aux étudiants de faire valoir leurs compétences propres. Au sein du comité de suivi Master, cette possibilité a été travaillée sur la base de l'exemple de l'université de Franche Comté. Les conclusions ayant été concluantes, l'automatisation devrait venir sous peu !





## Une équipe d'élus proche des réalités étudiantes

### Une présence accrue auprès des étudiants

L'équipe CNESER de la FAGE s'est appliquée tout au long du mandat 2012-2015 à être au plus près des élus étudiants des universités, afin de toujours porter des positions en accord avec les réalités du terrain.



#### Rappel des engagements de la FAGE

- Présence des élus CNESER dans les événements de la FAGE
- Lorsque cela sera rendu possible, les élus CNESER inviteront les élus étudiants concernées par les points importants à l'ordre du jour



En effet, si le mandat d'élu CNESER est un mandat national, il s'articule évidemment avec les communautés universitaires locales, en particulier chez les étudiants. La FAGE, du fait même de sa structuration, a su plus que jamais trouver l'équilibre afin de tirer profit des points de vue de chacun.

Aussi, l'équipe CNESER de la FAGE a été systématiquement présente lors des événements nationaux, ainsi que lors de nombreux événements de fédérations. Ainsi, l'équipe CNESER de la FAGE a demeuré en contact permanent avec les étudiants,

afin de les informer des dernières avancées des négociations, mais également afin de recueillir leur avis.

De plus, les élus CNESER de la FAGE ont invité aussi souvent que possible les élus étudiants lors des CNESER accréditation (c'est à dire lors des séances où le CNESER étudiait l'offre de formation d'un établissement) ou lors de points particulièrement importants (vote sur les expérimentations PACES, vote sur les regroupements d'universités et d'établissements, etc.)

### Une communication constante pour une totale transparence des actions

L'équipe CNESER de la FAGE a également porté un point d'honneur à entretenir une communication constante avec les élus étudiants et les étudiants, notamment en transférant systématiquement les documents et ordres du jour des séances du CNESER.

De même, les comptes-rendus détaillés des séances ont toujours été envoyés aux élus étudiants par l'équipe CNESER de la FAGE, afin que chacun puisse se saisir des problématiques traitées au niveau national, et avoir ainsi un regard plus large sur les événements ayant lieu dans leur établissement.

Si ces engagements semblent aller d'eux-mêmes, ils sont pour l'équipe CNESER de la FAGE la garantie d'un mandat conduit par et pour les étudiants. C'est là la source de l'engagement des élus CNESER de la FAGE, et de l'équipe nationale de manière générale : être utile aux étudiants, les représenter et les défendre.



#### Rappel des engagements de la FAGE

- Communication constante des documents et des comptes-rendus contextualisés

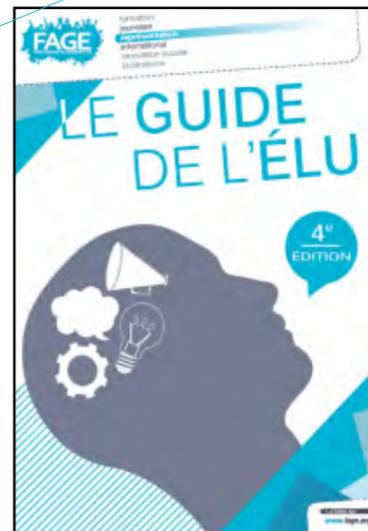
# Les outils



>>> Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un élu dans le Guide de l'él

>>> Commander le Guide de l'él <<<

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>



## Contact

**Alexandre Leroy**

Président

[alexandre.leroy@fage.org](mailto:alexandre.leroy@fage.org)

**Alexane Riou**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente chargée de la coordination des élus

[alexane.riou@fage.org](mailto:alexane.riou@fage.org)

>>> Et aussi sur le WikiFAGE

<http://www.wikifage.org/>



## Bilan des actions menées

En Juin 2012, la FAGE abordait le mandat CNESER à venir avec un programme et des engagements clairs : remettre l'université au coeur de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, permettant au plus grand nombre de jeune d'avoir accès à un diplôme de qualité, à une pédagogie innovante, et permettant une insertion professionnelle efficace.

Trois ans plus tard, c'est l'heure du bilan. Tout au long de ce mandat 2012-2015, l'équipe CNESER de la FAGE n'a eu de cesse de défendre les intérêts des étudiant-e-s en étant au rendez-vous sur l'ensemble des dossiers majeurs. De la loi sur la refondation de l'Ecole ayant créé les ESPE à la loi sur l'encadrement des stages, en passant par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 Juillet 2013 ou encore la mise en place du cadre national des formations, l'équipe CNESER de la FAGE a travaillé ces trois dernières années à l'amélioration des conditions d'études des jeunes en France.

Des négociations officielles sur les grands textes votés depuis 2012, aux discussions informelles quotidiennes avec les ministères, la FAGE a su porter un projet politique ambitieux, pragmatique et progressiste. Privilégiant la négociation et la discussion aux stratégies de postures, l'équipe CNESER de la FAGE a pu faire la différence sur bon nombre de dossiers, comme le détaillera les pages de ce document.

Ce bilan est articulé autour des 4 grands axes qui ont structuré la profession de foi du mandat qui s'achève. Des points de focus particuliers ont été accordés aux dossiers principaux, afin d'adopter la plus grande transparence sur l'action de la FAGE lors du mandat CNESER 2012-2015.

- Une université pour tous
- L'étudiant acteur de sa formation
- Des diplômes pour l'avenir
- Une équipe d'élus au plus proche des réalités étudiantes

